

SUSE(r) LINUX Enterprise Desktop (SLED) 11
Accord de Licence de Logiciel Novell(r)

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE. EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL (Y COMPRIS SES COMPOSANTS), VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DE CET ACCORD, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL.

DROITS ET LICENCES

Cet Accord de Licence de Logiciel Novell (ci-après dénommé « Accord ») constitue un contrat légal conclu entre vous-même, personne physique ou morale (« Vous »), et Novell, Inc. (ci-après dénommé « Novell »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord, son support électronique (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Toute version de mise à jour ou de support du Logiciel que vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est pas accompagnée d'un accord de licence remplaçant expressément le présent Accord est considérée comme Logiciel et est régie par le présent Accord. Si le Logiciel constitue une version de mise à jour ou de support, vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de logiciels mis à jour ou pris en charge afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

Le Logiciel est un système d'exploitation modulaire qui inclut plusieurs composants pouvant être accompagnés de conditions de licence distinctes. Le Logiciel est une œuvre collective de Novell. Bien que les droits d'auteur des composants du Logiciel ne soient pas la propriété de Novell, Novell détient les droits d'auteur de l'œuvre collective pour le Logiciel. Outre la copie initiale nécessaire à l'exécution du Logiciel installé sur le matériel, Vous devez acquérir une licence pour chaque installation du Logiciel et pour chaque copie supplémentaire (ou copie partielle) du Logiciel stockée ou chargée en mémoire permanente ou en mémoire virtuelle.

La plupart des composants sont des packages open source, mis au point de manière indépendante et accompagnés de conditions de licence distinctes. Vos droits de licence concernant les différents composants accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon des droits ou obligations que vous pouvez avoir en vertu desdites conditions de licence ; toutefois, si vous distribuez des copies de ces composants indépendamment du Logiciel, vous devez supprimer les marques de Novell, la présentation des produits et les logos de chaque exemplaire.

AUTRES CONDITIONS ET LIMITATIONS DE L'ACCORD DE LICENCE

Le Logiciel est protégé par les lois et traités internationaux sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays et est soumis aux conditions du présent Accord. Le Logiciel vous est fourni sous licence. Il ne vous est pas vendu.

Le Logiciel peut faire partie d'autres programmes logiciels (ci-après dénommés « Programmes Groupés »). Vos droits de licence concernant les Programmes Groupés accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon des droits ou obligations que vous

pouvez avoir en vertu desdites conditions de licence.

Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément octroyés. Vous n'êtes pas autorisé à : (1) pratiquer l'ingénierie à rebours sur le Logiciel, le décompiler ou le désassembler, sauf dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; ou (2) transférer le Logiciel ou vos droits de Licence en vertu du présent Accord, en partie ou dans leur intégralité, sans l'autorisation écrite de Novell.

MAINTENANCE ET SUPPORT

Novell n'est en aucun cas obligée de fournir une assistance technique, sauf si Vous acquérez une offre qui inclut expressément des services d'assistance technique. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres d'assistance technique actuelles, visitez le site Web de Novell à l'adresse

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Novell et/ou ses fournisseurs de licence conservent tous les droits de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie de celui-ci. Tout matériel que Vous recevez comme Services qui n'est pas accompagné par des termes remplaçant expressément le présent Accord est considéré comme Logiciel et est régi par le présent Accord. Vous avez uniquement acquis une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel.

GARANTIE LIMITÉE

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si, dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Vous retournez à Novell les articles défectueux ou si Vous lui notifiez une non-conformité, Novell aura le choix, à sa seule discrétion, soit de résoudre la non-conformité, soit de Vous rembourser le prix que Vous avez payé pour la licence du Logiciel. Une utilisation ou une modification non autorisée du Logiciel annulerait cette garantie. LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie qui précède ne s'applique pas aux Logiciels fournis à titre gratuit. LES LOGICIELS FOURNIS « TELS QUELS » NE COMPORTENT AUCUNE GARANTIE).

Services. Novell garantit que les services acquis seront exécutés par des professionnels, dans les règles de l'art. Cette garantie sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours après exécution des services. En cas de rupture de garantie, la seule obligation de Novell, à son entière discrétion, sera soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de Vous rembourser le montant versé à Novell pour ces services. Les fichiers peuvent être altérés ou endommagés lors de la fourniture des services techniques par Novell. Vous acceptez donc de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos

systemes.

LE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU, RÉALISÉ OU DESTINÉ À LA DISTRIBUTION OU À L'UTILISATION SUR DES ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE EN LIGNE DANS DES ENVIRONNEMENTS À RISQUES REQUÉRANT UN FONCTIONNEMENT SANS DÉFAILLANCE, NOTAMMENT LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION AÉRIENNE OU LES SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS AÉRIENNES, LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES APPAREILS DE RÉANIMATION OU LES SYSTÈMES D'ARMEMENT, DANS LESQUELS UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS OU DES DOMMAGES GRAVES AUX BIENS OU À L'ENVIRONNEMENT.

LE LOGICIEL EST UNIQUEMENT COMPATIBLE AVEC DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SPÉCIFIQUES. IL N'EST PAS GARANTI POUR DES SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, veuillez contacter Novell ou votre revendeur.

Produits tiers. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes informatiques ou services cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS PAR NOVELL « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS PEUT UNIQUEMENT ÊTRE DONNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS.

Sous réserve des lois impératives contraires, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, notamment toute garantie de détention des droits de propriété, de non-violation des droits de propriété intellectuelle des tiers, ainsi que toute garantie que le Logiciel présenterait des qualités spécifiques ou qu'il conviendrait à un usage particulier. NOVELL NE DONNE AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT, EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Les lois en vigueur dans certains pays peuvent interdire certaines limitations ou exclusions de garantie énoncées ci-dessus, lesquelles, le cas échéant, ne s'appliqueront pas à Vous. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits prévus par la législation en vigueur.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

(a) Préjudices indirects. NOVELL, SES FOURNISSEURS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES À RAISON DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SPÉCIAUX, (qu'ils soient matériels ou immatériels), RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUES À GAGNER OU DE PERTES DE DONNÉES et ce, indépendamment du caractère prévisible ou non de tels préjudices.

(b) Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATERIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL (OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel. Dans les pays où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité énoncées ci-dessus, la responsabilité de Novell sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation en vigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Cet Accord prend effet à compter de la date à laquelle Vous avez acquis le Logiciel et sera automatiquement résilié en cas de manquement de votre part à l'un de ses termes.

Tests d'évaluation des performances. Cette restriction relative aux tests d'évaluation des performances Vous est applicable si Vous êtes développeur de logiciels ou fournisseur de licences de logiciels, ou si Vous réalisez des tests sur le Logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur de logiciels ou d'un fournisseur de licences de logiciels. Vous n'êtes pas autorisé, sauf accord écrit préalable de Novell, cette dernière ne pouvant refuser son accord sans motif valable, à publier ou à divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous concédez des licences de produits similaires au Logiciel du point de vue fonctionnel (« Produits Similaires ») ou en concurrence avec ce dernier ou si Vous agissez au nom d'un tel fournisseur de licence et que Vous publiez ou divulguiez des informations relatives aux tests d'évaluation des performances du Logiciel en contrevenant à cette restriction, nonobstant toute clause contraire dans l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit Similaire et en complément des autres recours dont Novell peut disposer, Novell aura le droit de réaliser des tests d'évaluation des performances des Produits Similaires, ainsi que de divulguer et de publier les informations sur ces tests. Vous reconnaissez par le présent Accord de Licence disposer de l'autorité nécessaire pour octroyer un tel droit à Novell.

Open Source. Rien dans le présent contrat ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont Vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle Vous pouvez être soumis, sous toute licence relative à l'Open Source applicable pour tout code Open Source contenu dans le Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut pas faire l'objet d'une cession ou d'un transfert, sauf accord préalable écrit de Novell.

Loi applicable et juridiction compétente. Cet Accord est régi par la législation de l'État de l'Utah (États-Unis). Toute action en justice liée à cet Accord peut uniquement être portée devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Toutefois, si votre lieu de résidence principale se trouve dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange, cet Accord est régi par les lois en vigueur dans cet État et toute action en justice liée à cet Accord sera soumise uniquement à la juridiction des tribunaux compétents dudit État.

Intégralité du Contrat. Cet Accord constitue la totalité de l'accord existant entre Vous et Novell et ne peut être modifié qu'au moyen d'un document écrit signé par Vous et un représentant autorisé de Novell. **AUCUN FOURNISSEUR DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, REVENDEUR, DÉTAILLANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS OU PROMESSES DISTINCTES OU COMPLÉMENTAIRES DE CELLES INCLUSES DANS LE PRÉSENT ACCORD.**

Renonciation. Toute renonciation à un droit prévu par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Une renonciation à un droit passé ou présent, en relation avec la violation d'une clause ou un manquement, ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit futur découlant des termes du présent Accord.

Indépendance des Clauses. Si une clause du présent Accord est nulle ou inapplicable, elle sera interprétée, limitée, modifiée ou, si nécessaire, dissociée des autres clauses autant que de besoin, afin d'éliminer sa nullité ou son caractère inapplicable et sans que cela n'affecte les autres dispositions.

Respect de la Réglementation en matière d'Exportation. Les produits ou informations techniques fournis dans le cadre du présent Accord de Licence peuvent être soumis à la législation des États-Unis en matière de contrôle des exportations et à la législation commerciale des autres pays. Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations relatives au contrôle des exportations et à acquérir les autorisations ou classifications requises pour exporter, réexporter ou importer des livrables. Les parties s'engagent à ne pas exporter ou réexporter vers des entités figurant sur les listes d'exclusion d'exportation américaines ou vers des pays sous embargo des États-Unis ou représentant une menace terroriste conformément à la législation des États-Unis en matière d'exportation. Les parties s'engagent à ne pas utiliser les livrables pour la conception, le développement ou la production de missiles ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques prohibées. Avant d'exporter des produits Novell hors des États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security www.bis.doc.gov. Pour plus d'informations sur l'exportation de logiciels Novell, reportez-vous à la page (en anglais) <http://www.novell.com/company/legal/>. Novell s'engage à Vous fournir, sur demande, les informations spécifiques relatives aux limitations applicables. Toutefois, Novell décline toute responsabilité quant à la non-obtention de Votre part des agréments d'exportation nécessaires.

Droits restreints du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part de l'administration des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales précitées.

Fabricant : Novell, Inc., 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Divers. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Copyright 1993, 2000-2009 Novell, Inc. Tous droits réservés.
(022009)

Novell et SUSE sont des marques déposées de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

*Toutes les marques tierces sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.